

Q56. Dans le texte suivant, à quoi l'autre langue fait-elle référence et pouvez-vous expliquer en quoi cela peut faciliter la conformité? Un exemple pourrait être utile.

« ... La proposition pourrait établir que la terminologie utilisée n'est pas uniforme. De même, la proposition pourrait effectuer une analyse linguistique ou sémantique visant à déterminer les endroits où une autre langue pourrait être utilisée en vue de faciliter la conformité. »

R56 : Dans cet exemple, la « langue » fait référence à la terminologie, aux descriptions ou aux mots qui « suggèrent un sens qui est utilisé de façon non uniforme ou différente dans d'autres parties d'un règlement dans une langue donnée (que ce soit en anglais ou en français). Par exemple, l'utilisation des termes « soumettre », « fournir », « soumettre auprès », « déposer auprès », etc., pourrait faire référence à la même obligation ultime (*c.-à-d.* que la personne doit fournir un document X au ministre dans un certain délai).

Q57. Veuillez expliquer à quelle liste de documents il est fait référence dans cette question. Les références trouvées jusqu'à maintenant concernent les règlements et les lois. Pouvez-vous donner un exemple à propos de l'énoncé suivant?

« La proposition pourrait utiliser une analyse du langage naturel conjuguée à une recherche Internet visant à produire une liste précise des documents incorporés par renvoi, ainsi que les langues dans lesquelles ils sont disponibles, leur source et leur coût d'accès, le cas échéant. »

A57 : Plusieurs règlements font référence à d'autres documents (p. ex. les normes), plutôt que d'être énumérés ou détaillés explicitement. Cette technique s'appelle l'« incorporation par renvoi » (IPR). Une liste d'exemples de règlements et de dispositions qui utilisent l'IPR est disponible ci-dessous. Une proposition qui explique cette liste d'exemples de règlements et de dispositions utilisant l'IPR, puis qui cherche et qui trouve les langues dans lesquelles le document est disponible, la source du document en renvoi et le coût d'accès est la suggestion figurant dans la DP.

Q58. Dans la question suivante, s'agit-il tous de mots qui ne sont plus utilisés ou y en a-t-il d'autres? S'il y en a d'autres, quels sont les critères pour les choisir?

« La proposition pourrait déterminer les règlements qui font référence aux technologies désuètes par la recherche de mots comme : papier, numérisation, impression, courrier, télécopieur, signature, écrit, stylo, crayon, encre, physique, copie conforme, copie papier, copie originale, en personne, preuve, signé, notaire, sur place, déposer, classer, soumettre, présentation (non électronique), document (sauf électronique). »

A58 : Il ne s'agit pas d'exemples exhaustifs de mots qui ne sont plus utilisés. Les soumissionnaires sont libres d'en suggérer d'autres en fonction de leurs connaissances ou de leur expérience, et la solution d'IA devrait pouvoir déterminer quels autres termes ne sont peut-être plus appropriés en raison d'avancées technologiques (p. ex. si elle trouve le terme « photocopie », elle cherche à déterminer si une technologie plus récente a supplanté cette fonction, comme des copies PDF, des impressions numériques, etc.).

Q59. Pouvez-vous donner un exemple à propos du texte suivant?

« La proposition pourrait créer une mise en correspondance qui établit les liens entre un règlement et les entreprises/secteurs qui sont réglementés (p. ex. au moyen des codes du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord – SCIAN). »

R59 : Les codes du SCIAN, comme le niveau à trois chiffres et le niveau à quatre chiffres, pourraient être liés aux dispositions du règlement (p. ex. le code 311 du SCIAN « Fabrication d'aliments » et les dispositions du *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada*) dans le cadre d'une analyse plus large visant à mieux faire comprendre le règlement ou les sous-secteurs connexes, y compris l'utilisation d'autres sources de données commerciales et économiques.

Q60. Comment allez-vous l'évaluer? Comment mesure-t-on l'efficacité d'un règlement? Y a-t-il un exemple ou une référence au sujet des renseignements sur les secteurs?

« La proposition pourrait fournir de l'information sur l'efficacité, un lien à l'innovation commerciale ou à l'efficacité du règlement dans les groupes sectoriels suivants : transport/infrastructure, santé/biosciences, agroalimentaire/aquaculture. »

R60 : Les soumissionnaires peuvent lier le texte du règlement et de la réglementation à d'autres sources de données commerciales et économiques à un moment donné (ou au cours d'une certaine période) pour savoir si un règlement ou une réglementation a atteint son objectif prévu (c.-à-d. l'efficacité). On entend notamment par là le point de vue de la compétitivité, les améliorations en matière de sécurité ou la facilitation de l'innovation et de la croissance. Par exemple, la solution d'IA peut-elle comparer la date d'entrée en vigueur d'une règle de conduite du *Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles* aux statistiques sur les accidents que la règle recherchait?

Q61. Pour lier un règlement aux divers secteurs de l'économie, y a-t-il des ressources qui permettent de trouver le rendement de ces différents secteurs économiques?

« La proposition pourrait fournir des méthodes ou des preuves de concepts susceptibles de lier, au moyen de données et de renseignements supplémentaires, le texte du règlement au rendement dans le secteur privé des parties réglementées. Par exemple, en liant la forme, la langue ou l'esprit d'un règlement directement au rendement d'un certain secteur de l'économie. »

A61 : Il existe plusieurs ressources accessibles au public sur le rendement des différents secteurs de l'économie. Au niveau sectoriel, cela s'appliquerait à Statistique Canada (www.statcan.ca), qui publie des données périodiques sur le rendement de tous les secteurs de l'économie. Par exemple, lorsqu'un règlement a été modifié afin de réduire le fardeau administratif d'une industrie, la solution d'IA peut-elle déterminer une corrélation entre ceci et les améliorations des revenus ou de la compétitivité de cette industrie?

Q62. Quel est le critère utilisé pour déterminer qu'un règlement est obsolète?

« La proposition pourrait utiliser des données réglementaires conjointement à des données Internet pour déterminer les règlements qui seront probablement désuets ou ne seront plus utilisés. »

R62 : Les soumissionnaires peuvent tenir compte d'un certain nombre d'indicateurs, allant de la date de la dernière modification aux références à la technologie, aux pratiques ou aux

processus désuets, selon les connaissances ou l'expérience du soumissionnaire en ce qui a trait à la réglementation ou aux ensembles de règlements.

Q63. Dans le texte suivant, y a-t-il des ressources dans lesquelles on peut trouver les règlements qui ont suscité beaucoup d'attention sur le plan juridique?

« Certains règlements suscitent une attention considérable sur le plan juridique (jurisprudence, avis juridiques, etc.). La proposition pourrait établir des caractéristiques précises (comme le libellé ou la prescriptivité) associées à une telle attention sur le plan juridique. »

R63 : Des groupes, comme CanLII, offrent une publication ouverte et gratuite des avis juridiques et de la jurisprudence. Le soumissionnaire devra également déterminer s'il souhaite embaucher des professionnels du droit ou s'abonner à des outils de recherche juridique comme Quicklaw ou Westlaw que la solution d'IA pourrait chercher (p. ex. combien y a-t-il de cas qui traitent du règlement X? Existe-il un thème commun au litige comme des dispositions qui manquent de clarté ou des exigences dépassées?).

Q64 : Est-ce-que l'EFPC pourrait indiquer la taille maximale de fichier autorisée de la soumission?

A64 : Suite à une consultation avec le bureau de services de TI, la taille maximale de fichier autorisée serait de 25 Mo, ce qui inclut le message et les pièces jointes. Il est recommandé que la taille du fichier soit comprise entre 15 et 18 Mo.